Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxivir Plus Spray

Révision: 2020-07-05 **Version:** 01.3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: Oxivir Plus Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usages identifiés:
Uniquement pour usage professionnel.
AISE-P301 - Nettoyant tous usages. Procédé manuel
AISE-P302 - Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage
AISE-P314 - Désinfectant de surface. Procédé manuel
AISE-P315 - Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage
AISE-P1103 - Dispositifs médicaux. Procédé manuel
AISE-P1104 - Dispositifs médicaux. Procédé par pulvérisation
Nettoyage et désinfection
Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées
Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@diversey.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Le produit ne contient aucunes substances classifiées comme dangereuses à des concentrations qui doivent être prises en compte.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau:	Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.
Ingestion:	Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Protection individuelle des secouristes:	Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

Adelya, Terre d'Hygiène

68600-FS.pdf

68600-FS.pdf

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO_2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pas de mesures spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:
Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:
Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel. Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

Adelya, Terre d'Hygiène

68600-FS.pdf

68600-FS.pdf

Exposition humaine
DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

DNEL exposition cutanée - Travailleur

DNEL exposition cutanée - Consommateur

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Exposition de l'environnement
Exposition de l'environnement - PNEC

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.
Contrôles organisationnels appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 166).
Protection des mains: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide, Incolore	
Odeur: Produit caractéristique	
Seuil olfactif: Non applicable	
pH < 2 (pur)	ISO 4316
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

	Méthode / remarque
Inflammabilité (liquide): Non inflammable.	
Point d'éclair (°C): Non applicable.	
Supporte la combustion: Non applicable.	
(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)	
Vitesse d'évaporation: Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides	
Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé	

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

	Méthode / remarque
Pression de vapeur: Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Adelya Terre d'Hygiène

68600-FS.pdf

68600-FS.pdf

	Méthode / remarque
Densité de vapeur: Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Densité relative: ≈ 1.00 (20 °C)	OECD 109 (EU A.3)

Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

	Méthode / remarque
Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé	
Température de décomposition: Non applicable.	
Viscosité: Non déterminé	
Propriétés explosives: Non-explosif.	
Propriétés comburantes: Non comburant.	

9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Corrosion vis à vis des métaux: Non corrosif	

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Réagit avec les alcalins.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:
ATE - Voie orale (mg/kg): 4800

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par voie cutanée

Toxicité d'inhalation aiguë

Irritation et corrosivité
Irritation de la peau et corrosivité

Irritation occulaire et corrosivité

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Adelya, Terre d'Hygiène

68600-FS.pdf

68600-FS.pdf

Sensibilisation
Sensibilisation par contact avec la peau

Sensibilisation par inhalation

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée
Toxicité orale subaiguë ou subchronique

toxicité dermale subchronique

toxicité par inhalation subchronique

Toxicité chronique

STOT-exposition unique

STOT-exposition répétée

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Toxicité aquatique à long terme
Toxicité aquatique à long terme - poissons

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Toxicité terrestre
Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Adelya, Terre d'Hygiène

68600-FS.pdf

68600-FS.pdf

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité
Dégradation abiotique
Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation
Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Facteur de bioconcentration (FBC)

12.4 Mobilité dans le sol
Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfates
Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.
Le code européen des déchets: 20 01 30 - detergents autres que ceux mentionnés au 20 01 29.

Emballages vides
Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.
Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU: Marchandises non-dangereuses
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Marchandises non-dangereuses
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Marchandises non-dangereuses
14.4 Groupe d'emballage: Marchandises non-dangereuses
14.5 Dangers pour l'environnement: Marchandises non-dangereuses
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Marchandises non-dangereuses
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Marchandises non-dangereuses

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

68600-FS.pdf

Adelpa Terre d'Hygiène

68600-FS.pdf

Règlements UE:
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
• Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

UFI: AW71-207V-C003-C1F0

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %
désinfectants

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MS1001521 **Version:** 01.3 **Révision:** 2020-07-05

Raison de la révision:
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 8, 16

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DL50 - dose létale, 50%
• CL50 - concentration létale, 50%
• CE50 - concentration efficace, 50%
• DSEO - Dose sans effet observé
• DSENO - Dose sans effet nocif observé
• OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Adelya, Pierre d'Hygiène

68600-FS.pdf